



Paris, le 31 mars 2011

**BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**  
**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**LA COMMISSION EUROPÉENNE, LA BCE ET LE FMI ACCUEILLEN**  
**FAVORABLEMENT LES ANNONCES DES AUTORITÉS IRLANDAISES**  
**CONCERNANT LE SECTEUR BANCAIRE**

La Commission européenne, la Banque centrale européenne (BCE), et le Fonds monétaire international (FMI) ont publié ce jour le communiqué suivant relatif au Programme de mesures financières en Irlande.

« Les annonces détaillées de ce jour faites par les autorités irlandaises constituent une avancée importante sur la voie du rétablissement du système bancaire irlandais, d'une importance cruciale pour le redressement durable de la croissance et de l'emploi.

« Conformément au programme préconisé par l'UE et le FMI, la Banque centrale d'Irlande, en liaison avec de grands cabinets internationaux de conseil, a identifié les besoins en fonds propres des banques, en s'appuyant sur des évaluations approfondies et transparentes des actifs bancaires et sur des tests de résistance rigoureux, réalisés avec un ratio de fonds propres minimum suffisamment élevé, ce qui garantira que les banques disposent d'une assise en fonds propres solide. Le processus a été conduit en consultation étroite avec les services de la Communauté européenne, de la BCE et du FMI, qui ont analysé la méthodologie utilisée.

« Les services de la Communauté européenne, de la BCE et du FMI partagent l'évaluation rigoureuse des besoins en fonds propres et soutiennent fortement les dispositions envisagées par les autorités pour assurer les besoins correspondants en temps voulu. Ces besoins de recapitalisation peuvent être facilement financés dans le cadre du programme soutenu par l'UE et le FMI.

« Les dispositifs associés, destinés à réduire le levier d'endettement au bilan des banques, notamment par des cessions échelonnées d'actifs non stratégiques, renforceront les avantages liés à une meilleure capitalisation et aideront les banques à retrouver un accès aux sources de financement de marché nécessaires au redémarrage de leurs activités de prêts.

« Le gouvernement irlandais a également fait des annonces importantes concernant la structure future du système bancaire. Les services de la Commission européenne, de la BCE et du FMI approuvent cette stratégie, axée sur la reconstruction du secteur autour de deux piliers constitués par des banques solides et disposant de modèles économiques robustes, aptes à répondre aux besoins de l'économie irlandaise. Les plans de restructuration détaillés des banques devront être notifiés à la Commission européenne pour approbation en vertu des règles relatives aux aides d'État ; la Commission européenne examinera ces plans au regard des critères en vigueur, en tenant compte des structures de marché et de la nécessité de préserver l'ouverture des marchés.

Les services de la Commission européenne, de la BCE et du FMI prévoient d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures annoncées ce jour, ainsi qu'un éventail plus large de questions économiques, durant la mission d'examen du programme qui débutera la semaine prochaine.

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
48 rue Croix des Petits Champs  
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>